Je,			, fais cette directive personnelle.			
Ι,		(Nom de l'auteur) (Name of Maker)	, make this Personal Directive.			
conf		nelle entre en vigueur, à l'égard des questions personnelle Personal Directives Act, que je n'ai pas la capacité de estions.				
J'ai	paraphé les dispos	sitions de ce document qui font partie de ma directive pers	sonnelle.			
		effect with respect to personal matters that relate to me when it is determined, personal decisions with respect to those matters.	in accordance with the Personal Directives Act, that			
l have	e placed my initials next to	the provisions in this document that form part of my Personal Directive.				
1.	Révocation d'	une directive antérieure (Revocation of Previous Personal L	Directive)			
	Initiales	Je révoque toutes mes directives personnelles antérie I revoke all previous personal directives made by me.	ures.			
2.	Désignation d	Désignation d'un mandataire (Designation of Agent)				
	Initiales	Je désigne	comme mes mandataires.) as my agent(s).			
		OU (OR)				
		J'ai consulté le tuteur public et il est convaincu quet disposée à être mon mandataire. Le tuteur public a I have consulted with the Public Guardian and the Public Guardian is satis my agent. The Public Guardian has agreed to be my agent.	accepté d'être mon mandataire.			
		OU (OR)				
	Initiales	Je NE VEUX PAS désigner un mandataire, mais renseignements suivants pour le prestataire de se services qui me sont destinés. I do NOT wish to designate an agent, but provide the following information who intends to provide personal services to me.	rvices qui a l'intention d'assurer les			
3.	Domaines de compétence (Areas of Authority)					
	Initiales ——— Initial	Je donne à mes mandataires le pouvoir de prendre de pour toutes les questions personnelles me touchant que l' give my agent(s) the authority to make personal decisions on my behalf that relate to me.	ui ne sont pas de nature financière.			
		OU (OR)				
	Initiales	Je donne aux mandataires suivants le pouvoir de en mon nom pour toutes les questions personnelles su de nature financière : I give the following agent(s) the authority to make personal decisions on n non-financial nature, that relate to me:	ivantes me touchant qui ne sont pas			

Initiales	soins de santé			
Initial ———	health care	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
Initiales ——	logement			
Initial	accommodation	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
Initiales	les personnes avec qui je peux			
Initial	vivre et fréquenter	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
	with whom I may live and associate			
Initialaa	participation any activités acciales			
Initiales ——— Initial	participation aux activités sociales — participation in social activities	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
muar	participation in coolar activities	(nome ass manadames)	(name(e) or agoni(e))	
Initiales	participation à une formation scolaire			
Initiales	participation in educational activities	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	((1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Initiales	participation aux activités liées à			
Initial	l'emploi	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
	participation in employment activities	,	,	
Initiales	questions juridiques			
Initial	legal matters	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
Initiales	d'autres questions personnelles,	(or a second and a second at a local)		
Initial	comme suit other personal matters as follows	(noms des mandataires)	(name(s) of agent(s))	
Décianation d'u	n mandataira naur la garda tampa	raire et l'éducation des enf	anto minouro	
	In mandataire pour la garde tempon Ination of Agent for Temporary Care and Education		ants mineurs	
(lacultatil) (Design	nation of Agent for Temporary Care and Education	on or willion Child(ren) (Optional))		
Initiales	Je désigne		comme mandataire	
Initial		dataires) (Name of Agent)	as an agent	
	qui est habilité à prendre en charge la	a garde et l'éducation de mes en	fants mineurs jusqu'à	
	ce qu'un des événements notés dans	la partie 7(1)(e) de la loi ait lieu.	, .	
	who has the authority to take over the care and 7(1)(e) of the Act happens.	education of my minor child(ren) until one of	the events described in section	
	T(T)(G) of the Act happens.			
Directives précises (facultatif) (Specific Instructions (Optional))				
1-20-1-		hand less dissertions as follows:		
Initiales	Je charge mes mandataires de sui			
Initial	de prendre des décisions concernant I instruct my agent(s) to carry out the following spec			
	, 3 (4,7) at the second open	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	2,	

Initiales	Si je n'ai pas désigné un mandataire ou si mes mandataires sont incapables ou refusent de prendre une décision personnelle, ou encore, si, malgré tout effort raisonnable, il n'a pas été possible de les joindre, je charge le prestataire de services ayant l'intention d'assurer les services qui me sont destinés de suivre les directives ci-dessous relativement aux décisions à prendre : If I have not designated an agent, or if my agent(s) are unable or unwilling to make a personal decision or cannot be contacted after every reasonable effort has been made, I instruct a service provider who intends to provide personal services to me to follow the following instructions that are relevant to the decisions to be made:
Renseignement	s divers (facultatif) (Other Information (Optional))
Initiales	Je fournis les renseignements suivants pour aider mes mandataires à prendre en compte mes volontés, mes croyances et mes valeurs lorsqu'ils prennent des décisions ayant trait aux questions personnelles me touchant : I provide the following information to help my agent(s) understand my wishes, beliefs and values when making decisions about my personal matters:
La personne qu	i détermine ma capacité (facultatif) (Who Determines My Capacity (Optional))
Initiales	Je désigne pour déterminer I designate (Nom des individus) (Name of Individual(s))

ma capacité selon l'article 9 de la *Personal Directives Act.* my capacity under Section 9 of the *Personal Directives Act.*

0. NO	unication (lac	uitatii) (Notilicati	on (Optional))		
Initi Initia	ales	prendre des of donner une co directive perso If a determination is person making the of	lécisions personnel opie de la déclara nnelle, s'il y a lieu, made under the Personal	a Personal Directives Act, que je les, je charge la personne ayantion, ainsi qu'aux mandataires quet aux personnes suivantes: Directives Act that I lack capacity to make percopy of the declaration to me, the agent(s) I have	t pris cette décision de me le j'ai désignés dans cette rsonal decisions, l instruct the
9. Siç	gnatures (Signa	tures)			
Signé en	présence de m	on témoin à			
Signed by m	e in the presence of r	ny witness at		(lieu) (Location)	
dans la p	rovince de l'Alb	erta, ce			
III the Provin	ce of Alberta, this		(jour) (Day)	(mois) (Month)	(année) (Year)
(signature de l'auteur) (Signature of Maker)		, -	u témoin en présence de l'auteur) of Witness in the presence of Maker)		
			du témoin, lettres moulées) Printed Name of Witness)		
				(adresse du témoin)	

Remarque : Les témoins devraient aussi parapher les dispositions paraphées par l'auteur. Remarque : Les personnes suivantes ne peuvent pas témoigner la signature d'une directive personnelle :

- une personne désignée comme mandataire dans la directive
- l'époux ou le partenaire adulte interdépendant d'une personne désignée comme mandataire dans la directive
- l'époux ou le partenaire adulte interdépendant de l'auteur
- une personne qui signe la directive au nom de l'auteur

Notification (facultatif) (Notific

• l'époux ou le partenaire adulte interdépendant d'une personne qui signe la directive au nom de l'auteur

Note: Witness should also initial provisions initialed by maker.

Note: The following persons may not witness the signing of a personal directive:

- · a person designated in the directive as an agent
- the spouse or adult interdependent partner of a person designated in the directive as an agent
- the spouse or adult interdependent partner of the maker
- a person who signs the directive on behalf of the maker
- the spouse or adult interdependent partner of a person who signs the directive on behalf of the maker

10. Reconnaissance (facultatif) (Acknowledgement (Optional))

Je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu une copie de cette directive personnelle. I (We) acknowledge that I (we) have received a copy of this personal directive.

(nom du mandataire) (Name of Agent)	(signature du mandataire) (Signature of Agent)
(lieu de la signature) (Location where signed)	(date) (Date of signing)
	(numéros de téléphone du mandataire) (Telephone Numbers of Agent)
(adresse postale du mandataire) (Mailing Address of agent)	(adresse électronique du mandataire) (E-mail Address of Agent)
(nom du mandataire) (Name of Agent)	(signature du mandataire) (Signature of Agent)
(lieu de la signature) (Location where signed)	(date) (Date of signing)
	(numéros de téléphone du mandataire) (Telephone Numbers of Agent)
(adresse postale du mandataire) (Mailing Address of agent)	(adresse électronique du mandataire) (E-mail Address of Agent)
(nom du mandataire) (Name of Agent)	(signature du mandataire) (Signature of Agent)
(lieu de la signature) (Location where signed)	(date) (Date of signing)
	(numéros de téléphone du mandataire) (Telephone Numbers of Agent)
(adresse postale du mandataire) (Mailing Address of agent)	(adresse électronique du mandataire) (E-mail Address of Agent)

Instructions pour le formulaire sur les directives personnelles

Félicitations, vous avez pris une mesure importante pour la préparation de votre avenir! Cette feuille d'instruction vous aidera à rédiger une directive personnelle à l'aide du formulaire volontaire type.

Une directive personnelle est un document juridique en vertu de la *Personal Directives Act* (loi sur les directives personnelles) vous permettant de désigner une personne (des personnes) de confiance pour prendre des décisions en votre nom lorsque vous n'aurez plus la capacité de le faire. Vous devez dater, rédiger et signer votre directive personnelle. Votre signature doit être attestée. Les titres en noir du formulaire constituent des renseignements requis et les titres en verts désignent des parties facultatives où vous pouvez ajouter davantage d'information si vous le désirez. Veuillez parapher les items afin de confirmer vos choix.

Nom		
Je,	(nom de l'auteur)	, fais cette directive personnelle.

Écrivez votre nom en lettres moulées. Vous êtes l'auteur de cette directive personnelle et serez nommé « l'auteur » ci-après.

1. Révocation d'une directive antérieure

Si vous avez déjà une directive personnelle, cette partie vous permet de la révoquer ou la remplacer par cette nouvelle directive. Veuillez parapher cette partie pour indiquer que vous consentez à cette révocation. Si vous n'avez jamais rédigé une directive personnelle, passez à la partie 2.

2. Désignation d'un mandataire

Un mandataire est une personne que vous nommez pour prendre des décisions à votre place lorsque vous n'avez plus la capacité mentale de le faire. Il est fortement recommandé de choisir une personne de confiance qui sera capable d'assumer cette tâche importante, généralement un membre de la famille ou un ami.

Vous avez trois options:

- Vous pouvez nommer plus d'un mandataire. Si vous désignez plusieurs mandataires, tenez compte de ce qui suit :
- □ Vous pouvez désigner un mandataire principal et un ou plusieurs mandataires remplaçants. Un mandataire remplaçant prend les décisions lorsque le mandataire principal est incapable ou refuse de le faire. Indiquez sur le formulaire s'il s'agit du mandataire principal ou d'un remplaçant.
- □ Vous pouvez désigner des comandataires. Dans ce cas, chaque mandataire a les mêmes pouvoirs et les prestataires de services doivent joindre chaque mandataire pour demander une décision. S'il s'agit de votre préférence, veuillez indiquer le nom de vos mandataires et préciser qu'ils sont désignés à titre de comandataires.
- Vous pouvez désigner le Office of the Public Guardian (OPG, bureau du tuteur public) si vous n'avez pas de famille ou d'amis qui sont capables d'assumer cette tâche. Avant de nommer le OPG comme votre mandataire, appelez le OPG au 1-877-427-4525 pour de plus amples renseignements.

• Vous pouvez choisir de ne pas désigner un mandataire et votre directive personnelle servira uniquement à fournir des directives et de l'information.

3. Domaines de compétence

Vous avez le choix d'accorder à vos mandataires le pouvoir décisionnel lorsque vous n'avez plus la capacité mentale pour les questions personnelles (p. ex. soins de santé, logement, etc.). Vous pouvez indiquer les questions personnelles qui sont incluses et les mandataires qui sont habilités à agir par rapport à chaque question. Ceci vous permettra d'indiquer clairement lorsque différents mandataires sont désignés pour différentes questions personnelles.

4. Désignation d'un mandataire pour la garde temporaire et l'éducation des enfants mineurs (facultatif)

Vous avez le choix de désigner un mandataire pour prendre des décisions concernant la garde temporaire et l'éducation de vos enfants. Il peut s'agir d'un mandataire que vous n'avez pas encore nommé et qui continuera de prendre des décisions pour vos enfants jusqu'à ce que le tribunal désigne un tuteur légal.

5. Directives précises (facultatif)

Vous avez le choix de fournir des directives précises à votre mandataire. Il peut s'agir de directives liées aux soins de santé comme les traitements médicaux. Discutez-en avec votre prestataire de soins de santé afin qu'il puisse vous donner de l'information exact.

Si vous ne désignez pas un mandataire, vous pouvez quand même fournir des directives pour les prestataires de services. Il est important de discuter de ces directives avec les prestataires de soins de santé afin de s'assurer que vos directives reflètent vos volontés. Si vous ne désirez pas fournir des directives écrites, passez à la partie 6.

6. Renseignements divers (facultatif)

Vous avez le choix d'inclure des renseignements sur vos croyances religieuses, vos préférences culturelles ou autre questions qui offrent à votre mandataire davantage d'encadrement contextuel dans la prise de décision future. Si vous n'avez pas de renseignements à ajouter, passez à la partie 7.

7. La personne qui détermine ma capacité (facultatif)

Vous avez le choix de nommer une personne de confiance pour évaluer votre capacité en vue de mettre en œuvre votre directive personnelle. Il devrait s'agir d'une personne qui vous connaît bien, comme un ami ou un membre de la famille proches. La personne que vous nommée ici évaluerait votre capacité selon la *Personal Directives Act Regulation* (réglementation liée à la loi sur les directives personnelles) et devra consulter un médecin ou un psychologue.

Il n'est pas nécessaire de nommer quelqu'un pour évaluer votre capacité. Si vous ne le faites pas, deux prestataires de services, dont un médecin ou un psychologue, évalueront votre capacité. Si vous n'avez pas de renseignements à ajouter, passez à la partie 8.

8. Notification (facultatif)

Ceci vous permet de nommer une personne autre que votre mandataire qui sera avisée lorsque votre directive personnelle entre en vigueur. Si vous ne désirez pas le faire, passez à la partie 9.

9. Signature

Votre signature est requise. Vous devez signer et dater votre directive personnelle devant un témoin. Certaines personnes ne peuvent pas être témoins et elles sont indiquées sur le formulaire.

10. Reconnaissance (facultatif)

Cette option permet à la personne que vous avez désignée comme mandataire de reconnaître son rôle futur. Plus votre mandataire en sait à l'avance, mieux il sera informé pour exécuter vos volontés.

Veuillez conserver l'originale de votre directive personnelle signée et attestée dans un lieu sûr où un tiers y aura accès le moment venu. Il est fortement recommandé de donner une copie à vos mandataires, médecins et prestataires de services. Vous avez également le choix de vous inscrire en ligne comme ayant une directive personnelle à www.seniors.alberta.ca/opg/registry ou en remplissant un formulaire d'inscription et en l'envoyant à : Office of the Public Guardian.

Lorsque vous aurez inscrit votre directive personnelle, une lettre comprenant un code d'inscription vous sera envoyée automatiquement. Vous aurez ensuite l'option d'activer votre inscription en ligne ou par téléphone.

Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler le Bureau du Public Guadian (OPG) sans frais : 1-877-427-4525.

Ce formulaire a été traduit par l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta

